

ACCORD entre M. _____, passeport # _____
en tant que locataire et propriétaire de la villa Son Fibla, site Avinguda de la 104. 07180 El Toro-
Port Adriano, Bartolomé Pons Rullán, DNI # 43008666T

Date de _____,

TERMES ET CONDITIONS

1. Cet accord est en vertu de la loi espagnole de location 29/1994 (LAU).
2. L'intention du locataire est limitée à des fins résidentielles temporelles. Il n'hi ha pas de service touristique inclus.
3. Le prix de location est de 6.000 €, en paiement unique depuis et a la fin de le période d'un mois. Les extensions seront conformes à l'article 10 de la LAU.
4. Les frais mensuels seraient le dépôt d'un mois (art.36 du LAU), avec l'engagement d'une occupation complète approuvée par le dépôt.
5. Le dépôt sera perdu si le locataire part avant une saison complète de quatre mois: 1.000 € par jour dans la première semaine à 6.000 € par semaine au premier mois.
6. L'entente débute à partir de, _____ ; et se terminera jusqu'à un mois à partir de cette date.
7. Le contrat prend fin si le locataire quitte avant la fin ou sous quelque raison que ce soit mentionné à l'article 27 de la LAU.
8. Ce document signifie un reçu de _____ € en premier paiement de dépôt partiel, ce qui signifie une réserve de non-retour wright. Le reste de la taxe mensuelle et le reste du dépôt seront retenus, _____.
9. Tout différend serait résolu par la cour de justice de Palma de Majorque, en vertu des dispositions du "Code Civil", en particulier l'art.1.124.

Approuvé par les signatures

locataire

propriétaire